



Cabinet de Geoffroy Coomans de Brachène

Echevin de l'Urbanisme et du Patrimoine, en charge de la Centrale d'Achats

Kabinet van Geoffroy Coomans de Brachène

Schep en van Stedenbouw en Erfgoed, belast met Aankoopcentrale



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement des travaux de restauration de la Grand-Place

Bruxelles, le 7 mai 2014 – Trois ans après les travaux entrepris en 2011, c'est une nouvelle partie de la Grand-Place de Bruxelles qui va être restaurée. Les façades des numéros 1 à 7 vont faire l'objet d'une opération approfondie de restauration. Ces mesures, indispensables pour assurer la conservation et l'esthétique d'une des plus belles places du monde, permettront, à terme, aux Bruxellois et aux touristes de mieux profiter de ce site exceptionnel, inscrit sur la liste du patrimoine mondial par l'Unesco.

C'est donc une importante phase de travaux qui débute sur la Grand-Place : ces travaux, d'une durée de 190 jours ouvrables, seront effectués par l'entreprise **RENOTEC**, qui a déjà réalisé la restauration des numéros 20 à 28 (en 2011 et 2012).

Afin de respecter l'authenticité et l'histoire de ce patrimoine exceptionnel, une méthodologie a été mise en place par la Cellule Patrimoine de la Ville de Bruxelles,

puisque'il s'agit d'un site **inscrit sur la liste** du patrimoine mondial par l'Unesco.

Une priorité : la poursuite des activités commerciales

Comme lors de la précédente phase de travaux de restauration, une attention particulière a été apportée afin de maintenir le bon fonctionnement des commerces et terrasses :

- **tous** les commerces **et** terrasses resteront accessibles pendant **toute la durée du chantier**.
- les bâches décoratives sur les échafaudages restitueront par photographie l'image des façades actuelles. Ces bâches devraient être installées le 16 mai.
- les logos des commerces seront clairement exposés sur ces bâches, qui seront éclairées le soir
- des informations techniques sur le chantier, ainsi que des explications historiques des maisons seront visibles via des panneaux qui se trouveront sur l'installation de chantier

Calendrier des principales étapes de restauration

Installation de chantier :

Échafaudage, bâches décoratives : du 5 au 16 mai 2014 (sous réserves d'intempéries)

Nettoyage des façades

Le but du nettoyage est d'éliminer toutes les formes de salissures et de dépôts sur les pierres de la façade. Pendant le nettoyage, le calcin de la pierre, qui forme protection naturelle et qui est porteur de la patine, sera respecté.

La technique hydropneumatique de rotations-tourbillons à basse pression a été utilisée pour le nettoyage des façades des maisons, *L'Ane* en 2004, *L'Etoile*, *le Cygne*, *La Maison des Brasseurs*, *La Rose* et *Le Mont Thabor* en 2008, *Le Cerf*, *Joseph et Anne*, *L'Ange*, *La Maison des Tailleurs*, *Le Pigeon* et *Aux Armes de Brabant*, en 2012 avec des résultats tout à fait satisfaisants.

L'olivine a été utilisée comme granulats avec une pression inférieure à 2 bars.

Vu les résultats obtenus sur les précédents chantiers de restauration, la même technique sera retenue pour le nettoyage complet des façades (parements, éléments sculptés en pierre, cimentages...).

Réparation et/ou remplacement des pierres de parement et des éléments sculptés

Dans le but de conserver un maximum les pierres existantes, certaines seront simplement durcies ; d'autres plus dégradées seront, selon les cas, restaurées avec un mortier. Le but des bouchages structurels et des masticages des petites lacunes est de rendre une homogénéité de surface à la pierre : fermer les voies de pénétration d'eau, consolider les zones devenues trop fragiles par manque de matière, rendre la lisibilité formelle à l'ensemble.

Dans le cas où la taille des surfaces endommagées devient trop importante, des greffons seront envisagés au niveau des parements.

Par contre, si les détails des ornements sont devenus méconnaissables ou n'existent plus, ceux-ci ne seront remplacés que s'il existe une information complète et fiable et cela, au cas par cas, en accord avec le Comité d'Accompagnement.

Il peut être envisageable de réaliser des moulages de certains éléments. Le choix de la pièce à reproduire doit prendre en compte la forme, le volume, ainsi que le taux d'érosion. Ce dernier est important pour l'intégration de la future pièce dans le milieu existant érodé. La réalisation du moulage doit respecter la stéréotomie d'origine dans les moindres détails et elle ne doit en aucun cas endommager la pièce originelle.

Les nouvelles pierres ont la même nature, les mêmes dimensions, types de taille, épaisseurs de joints, texture, couleur et patine que les pierres à renouveler.

Rejointoiement des pierres de façade

Le parement des façades est constitué de diverses pierres : principalement, la pierre bleue, le grès Lédien, la pierre de Gobertange et la pierre d'Euville. La pierre de Gobertange est caractérisée par des joints extrêmement minces (2 à 4 mm), souvent en bon état de conservation ; leur évidement ne doit donc être envisagé que pour des zones très localisées présentant des désordres susceptibles de favoriser la pénétration des eaux de ruissellement dans le corps des maçonneries.

Le mortier à mettre en œuvre dans les façades aura une composition identique à l'existant (du type bâtard) au niveau de la composition et de l'aspect (couleur, pigment, etc.), ou se rapprochera du mortier existant.

Restauration des châssis et des menuiseries

Les menuiseries sont pour la plupart en chêne et elles se trouvent dans un bon état de conservation. Sur base des documents d'archives, on sait que les menuiseries étaient vernies lors de la campagne de restauration des façades. Les différents sondages stratigraphiques réalisés sur les châssis des précédents chantiers de restauration indiquent quant à eux un vernis teinté brun, puis de la peinture brune actuelle. Les travaux prévoient la restauration complète des menuiseries et l'application d'un vernis.

Travaux de dorure et de polychromie

Le résultat des sondages réalisés en 2004 et en 2008 montre différentes couches de dorure appliquées sur les éléments décoratifs et nous renseignent sur la polychromie de certains éléments décoratifs. Les dorures datent des différentes campagnes de restauration ; la dernière dorure a été appliquée dans les années 1950.

Ces éléments ornementaux seront redorés sur base des indications renseignées dans l'étude historique et dans les documents d'archives. La polychromie originale des éléments décoratifs sera rétablie, après réalisation d'essais et approbation par le Comité d'Accompagnement.

Protection de la façade

Les surfaces en pierre, aussi bien les parties renouvelées que les parties conservées ou consolidées sont rendues imperméables à l'eau par l'application d'une solution hydrofuge à base d'un méthylalkoxiloxane. La porosité et la perméabilité à la vapeur d'eau doivent être conservées après application du produit.

Le site www.bruxelles.be fournira des informations régulières sur l'évolution des travaux et les techniques spéciales utilisées lors de cette restauration.

Le budget alloué à ces travaux s'élève à 1,25 million d'euros, (1 244 688 euros) subventionnés à 80% par la Direction des Monuments et Sites de la Région Bruxelles Capitale.

Contacts presse :

Frédéric Pellissier- 0486 94 52 51 – frederic.pellissier@brucity.be